AR Prefecture
047-200068930-20250410-2025B39DAF-DE
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

Département de Lot-et-Garonne — Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Communautaire, Séance du : 10 avril 2025	L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :
Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :
Madame et Messieurs VIGNEAU Céline, ALBASI Maxime et PICCOLI Jacques.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :
Monsieur QUEYREL Jean-Marie représenté par Monsieur MALBEC Sébastien.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc,
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques,
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 6 Votants : 47

N°2025B39DAF : BUDGET ANNEXE « CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTÉ » – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2021A-05-FIN en date du 25 février 2021, portant création d'un Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » au 1er avril 2021.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2221-1 et L.2221-4).

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B39DAF-DE
Reçu le 16/04/2025
Publié le 16/04/2025

Madame la Vice-présidente indique que le Centre Intercommunal de Santé a ouvert le 19 novembre 2021, et que l'activité des professionnels de santé monte en charge progressivement ce qui implique des rentrées financières en décalées. La patientèle répond présente avec de lourds protocoles de soins (dentaires).

Madame la Vice-présidente rappelle le vote des Budgets Primitifs 2025 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe « CIS ». Elle précise qu'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au budget annexe est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget annexe. Le montant de cette subvention s'établit à 128 000 € maximum.

Cette subvention permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2025 afin de permettre un bon fonctionnement du Centre Intercommunale de Santé.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2025 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe « CIS » d'un montant de 128 000 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2025 au Budget Annexe « Centre Intercommunal de Santé » 2025 d'un montant de 128 000 € maximum ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;

3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de Fumel Vallée du Lot ;

4°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025